



# Convocation devant le délégué du procureur suite à bagarre

Par **Demandedinfo**, le **03/02/2019** à **13:02**

Bonjour,

Un ami est convoqué devant le délégué du Procureur pour une bagarre ayant provoqué moins de 8 jours d'ITT. Cela fait suite à une convocation devant la Police et dépôt de sa version des faits car la personne frappé a porté plainte.

Sachant que cela s'est passé au travail et que cela faisait suite à 2 mois de "harcèlement psychologique" de la part de la personne sur mon ami, qui a fini par craqué sur provocation à se battre de la personne..

Comment va se passer cette audience? Quels sont les conséquences possibles pour mon ami? Est-il raisonnable qu'il s'y présente sans un avocat?

A savoir qu'il n'a pas de casier, jamais eu de plainte ou de condamnation pour violences, ou autres.

Merci d'avance pour votre réponse.